

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT

UNITE DE GESTION DU PROJET

Demande de Cotations

Passation de Marchés pour

L'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon, pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

Référence No **000274** /DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM /2026 DU **10 MARS 2026**

Référence STEP : CM-INS-512803-GO-RFB du plan de passation des marchés approuvés le 24/11/2025

Nom du Projet : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)

Maître d'Ouvrage : Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Pays : Cameroun

Financement : IDA 7400- CM

Emis le : **10 MARS 2026**



Préface

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : le modèle de Lettre de Marché,
- Pièce 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Pièce 6 : le formulaire de comparaison des cotations,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémoire séparé expliquant les avantages de sa proposition.



Table des Matières

Table des matières

Table des Matières	3
Section I – Lettre de Demande de Cotations	4
Section II - Instructions aux soumissionnaires	7
A. Introduction	7
1. Dispositions générales	7
B. Le Dossier de Demande de Cotations	7
2. Contenu du Dossier	7
C. Préparation des offres	7
3. Langue de l'offre	7
4. Documents constitutifs de l'offre	7
5. Cotation	7
6. Monnaies de l'offre	8
7. Délai de validité des cotations	8
D. Dépôt des cotations	8
8. Cachetage et marquage des offres	8
9. Date et heure limite de dépôt des offres	8
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	8
10. Ouverture des plis par l'Agence	8
11. Évaluation et Comparaison des offres	8
F. Attribution du marché	9
12. Attribution du marché	9
13. Notification de l'attribution du marché	10
14. Signature de la lettre de marché	10
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	10
Section III – Modèles d'Annexes	12
1. Lettre de Cotation	12
2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif	13
3 – Description Technique des Fournitures	14
4 – Lettre de Marché	18
5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)	21
6 – Tableau de Comparaison des Cotations	24



Section I – Lettre de Demande de Cotations



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



HISWACA
Harmonizing & improving
Statistics in West and
Central Africa

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT

UNITE DE GESTION DU PROJET

Demande de Cotations

Passation de Marchés pour

L'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon, pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

Crédit IDA : N° 7400-CM

Lettre de Demande de Cotations

Le **Coordonnateur National**



A/to

- CMC CAMEROUN, email : contact@cmc-cm.com; Tel : 222 301 733; B.P.: 16187 Yaoundé
- TRACTAFRIC MOTORS CAMEROON SA : Email: andre.nagijp@tractafric.com; B.P.: 7028 Yaoundé; Tel: 674 665 402
- CAMI, B.P. : 1740 Yaoundé, Tel : +237 222 302 088

Objet : **demande de cotations**

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale, l'accord de crédit N°7400-CM afin de financer le coût du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

2. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter l'acquisition des fournitures désignées ci-après :
« L'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon,

pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre ».

3. A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le **09 AVR 2026** à 10 heures, heure locale précises avec la mention : « Demande de Cotations N° **200274** /DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2026 pour « L'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon, pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre », à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres ».

Les cotations resteront valables pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

4. Les offres produites en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, plus une copie numérique seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

5. Les cotations seront ouvertes le **09 AVR 2026** à 11 heures précises, heure locale, dans la salle de la Commission Spéciale de HISWACA, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du projet HISWACA en présence des représentants des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

6. L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

7. La vérification à posteriori se fera suivant les critères de qualification et véracité des références données par le fournisseur à savoir :

- Justifier d'au moins deux (02) références (marchés), réalisés au cours des trois dernières années (joindre copies des contrats (1^{ère} page et page de signature) et procès-verbaux de réception).
- Justifier de l'autorisation du fabricant ou de l'agrément du distributeur agréé
- Justifier et décrire le service après-vente,
- Joindre un certificat de garantie d'au moins trente-six (36) mois ou 100 000 Km.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Yaoundé, le **10 MARS 2026**

Ampliations :

- ARMP
- HISWACA (pour affichage)
- FDT-CSPM
- ARCHIVES



Section II - Instructions aux soumissionnaires¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'agence d'exécution. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Lettre de Demande de Cotations
 - (b) Demande de Cotations (DC)
 - (c) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (d) Description des prestations
 - (e) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - (f) Modèle de lettre de cotation
 - (g) Modèle de lettre de marché
 - (h) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées en français.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 **huit (08) exemplaires dont 1 original et sept (07) copies plus la copie numérique** (contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif **en fichier Excel**, les spécifications techniques **en fichier Word** et l'offre originale scannée en PDF) par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) la Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (c) le projet de Lettre de Marché dûment rempli, daté et signé
 - (d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé;
 - (e) les spécifications (caractéristiques) techniques des fournitures accompagnées des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) prouvant qu'ils sont conformes aux spécifications et aux normes techniques spécifiées dans les Annexes 2 et 3 ;
 - (f) les références du soumissionnaire pour des prestations similaires (au moins deux marchés analogues : joindre les copies des marchés et les procès-verbaux de réception).
 - (g) Le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce**; (ii) **Attestation de non Redevance**; (iii) **Attestation de Conformité fiscale** ; (iv) **Plan de localisation**, (v) **Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP**, (vi) **Attestation Pour Soumission de la CNPS**, et (vii) l'attestation de domiciliation bancaire.

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente. L'absence de ces pièces ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront obligatoires avant la signature du contrat.

5. **Cotation** 5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

- a. hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
ou
b. toutes taxes Comprises (TTC), compris.
- 5.2 Le Prestataire complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
6. **Monnaies de l'offre** 6.1 Les prix seront libellés en **francs CFA**.
7. **Délai de validité des cotations** 7.1 Les cotations seront valables pour la période de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

D. Dépôt des cotations

8. **Cachetage et marquage des offres** 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les sept (07) copies de leur cotation plus une clé USB contenant la copie numérique (contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif **en fichier Excel**, les spécifications techniques **en fichier Word** et l'offre originale scannée en PDF) dans une enveloppe scellée :
(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la Lettre de Demande de Cotation ; et
(b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la Lettre de Demande de Cotations.
9. **Date et heure limite de dépôt des offres** 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la Lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. **Ouverture des plis par l'Agence** 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la Lettre de Demande de Cotations.
10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11. **Évaluation et Comparaison des offres** 11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
• **Examen préliminaire ;**
Le processus d'évaluation démarrera dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel (**spécifications techniques et prospectus**) aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.
N.B : l'absence de prospectus entrainera le rejet de la proposition
• **Examen détaillé ;**
Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles

N.B : En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Sous-commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-Commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison.

Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a. Absence de l'autorisation du fabricant ou de l'agrément du distributeur agréé ;
b. Absence des prospectus et/ou des fiches techniques des véhicules proposés comportant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée ;
c. Non satisfaction d'au moins 4 des critères essentiels ;

d. Non-respect de toutes les spécifications techniques majeures suivantes :

Véhicule pick-up double cabine

- Puissance fiscale ≥ 09 CV
- Type de moteur : 4 cylindres en ligne
- Cylindrée ≥ 2393 cm³
- Boite manuelle 6 rapports
- Source d'énergie : Diesel
- Silhouette : Pick-up Double cabine
- Dimension (Lxlxh) (mm) $\geq 5325 \times 1815 \times 1800$
- Garde au sol ≥ 293
- Empattement (mm) ≥ 2800
- Transmission 4x4 enclenchable manuellement
- Réservoir ≥ 80 L
- Garde-boue avant-arrière

Véhicule 4X4 station Wagon type A

- Puissance fiscale ≥ 10 CV
- Type de moteur : 4 cylindres en ligne
- Nombre de soupapes par cylindre : 04
- Cylindrée ≥ 2393 cm³
- Boite automatique ou manuelle
- Source d'énergie : Diesel
- Silhouette : SUV
- Dimension (Lxlxh) (mm) $\geq 4795 \times 1855 \times 1835$
- Garde au sol (mm) ≥ 250
- Empattement (mm) ≥ 2700
- Transmission 4x4 enclenchable manuellement
- Réservoir : ≥ 80 L

Véhicule 4X4 station Wagon type B

- Puissance fiscale ≥ 11 CV
- Type de moteur : 4 cylindres en ligne
- Cylindrée ≥ 2750 cm³
- Boite automatique ou manuelle
- Source d'énergie : Diesel
- Silhouette : SUV
- Dimension (Lxlxh) (mm) $\geq 4900 \times 1900 \times 1900$
- Garde au sol (mm) ≥ 205
- Empattement (mm) ≥ 2800
- Transmission 4x4 permanent

e. Non satisfaction d'au moins 80% de oui des spécifications techniques, soit :

- Véhicule pick-up double cabine : 49/61 OUI
- Véhicule 4x4 station wagon type A : 48/60 OUI
- Véhicule 4x4 station wagon type B : 54/67 OUI

F. Attribution du marché

12. Attribution
du marché

- 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, **à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.**

- | | | |
|--|------|---|
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 | La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14.1 | Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire. |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses | 15.1 | <p>La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque</p> <p>a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent; (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution); (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ; (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et (v) et se livre à des « manœuvres obstructives » <ul style="list-style-type: none"> (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et <p>b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;</p> <p>c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du</p> |

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- (iii) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Section III – Modèles d'Annexes

1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations Restreinte N° _____/DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2026 DU _____

A Monsieur le Coordonnateur National de HISWACA (Maitre d'Ouvrage Délégué),

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, **offrons de fournir et de livrer (05) véhicules : quatre (04) véhicules 4x4 pick-up et un (01) véhicule 4x4 station wagon pour le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)** conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total TTC de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **quatre-vingt-dix (90) de jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:



2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif
(à remplir par le Fournisseur)

	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Délai	Livraison
01	Véhicule pick-up double cabine	02			120 jours	UGP
02	Véhicule 4X4 station Wagon Type A	01			120 jours	UGP
03	Véhicule 4X4 station Wagon Type B	01			120 jours	UGP
	Prix total Hors Taxes (HT)					
	IR (2,2% ou 5,5%)					
	TVA (19,25%)					
	Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)					

Délai de livraison maximum : cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage

Les véhicules devront être livrés avec :

- Les cartes grises au nom du Projet,
- Les plaques d'immatriculation

NB : Les prospectus sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre.



3 – Description Technique des Fournitures

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet HISWACA, il est prévu l'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon, pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les véhicules fournis doivent être d'origine et actuellement produits par le fabricant.

Les véhicules devront être livrés avec :

- Les cartes grises au nom du Projet,
- Les plaques d'immatriculation ;

Ils doivent être conformes aux spécifications (minima acceptables) ci-dessous et adaptés à l'utilisation en milieu tropical. La description desdits articles se présente ainsi qu'il suit :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES DU VEHICULE PICK-UP 4 X 4 DOUBLE CABINE

Véhicule pick-up double cabine

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	Type du véhicule : 4 x 4 station wagon,
GENERALITES	Poste de conduite à gauche
	Direction assistée
DIMENSIONS	(Lxlxh) en mm $\geq 5325 \times 1815 \times 1800$
	Empattement (mm) ≥ 2800
	Garde au sol (mm) ≥ 293
Moteur	Type de carburant : diesel
	Puissance fiscale 09 CV
	Nombre de cylindres : 04
	Type de moteur : en ligne
	Cylindrée (cm ³) ≥ 2393
	Puissance maxi (kW) à tr/mn $\geq 110/3400$
	Puissance maxi (ch) à tr/mn $\geq 150/3400$
	Couple maxi Nm/(tr/min) $\geq 350/1600-2000$
CARROSSERIE	Nombre de portes : 04 portes
	Silhouette : double cabine
TRANSMISSION	Boîte de vitesse : manuelle
	Transmission : 4 x 4 enclenchable manuellement
POIDS / CAPACITES	Nombre de places ≥ 05
	Poids à vide (kg) ≥ 1975
	Capacité réservoir carburant (L) ≥ 80
FREINS	Frein Avant : Disques ventilés
	Frein arrière : Tambours
	Frein de parking : manuel
SUSPENSIONS	Suspensions avant : amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux
	Suspensions arrière : lames
PNEUS	Dimensions pneu : 265 /65 R17
	Rétroviseurs extérieurs réglables : électriques
	Garde boue : Avant, arrière
	Marchepieds latéraux
	Pare chocs AV/ARR

		Jantes : acier
INTERIEUR ET CONFORT		Sellerie et garnissage : tissu
		Siège conducteur réglable : en profondeur
		Commandes radio au volant
		Fermeture centralisée : oui
		Climatisation : manuelle
		Ecran tactile : 8 pouces et plus
		Prise 12V : 01
		Connectique : Bluetooth, USB
		Nombre de siège avant 02
		Tapis de sol
		Volant réglables : en profondeur et en hauteur
		Vitres électriques : arrière et avant
SECURITE		Airbags : conducteur, passager
		Ceintures de sécurité avant et arrière
		Roue de secours
		Alertes : portes mal fermées et ceintures
		Aide au démarrage en cote
		Projecteurs antibrouillard
		Contrôle de trajectoire : vsc
		Phares: halogène
		Extincteur : oui
		Alerte sonore ceinture : oui
		Troisième feu stop en position haute
		Système de contrôle anti-louvoiement(tsc)
		ABS
OUTILLAGE		Cric avec manche et une clé démonte roue
		Trousse à outils
		Boîte à pharmacie conforme à la réglementation
		Manuel d'entretien et d'utilisation d'origine
		Triangle de pré signalisation

Les prospectus, catalogue et photos doivent faire partie intégrante de l'offre.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES DU VEHICULE 4 X 4 STATION WAGON TYPE A

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		Type du véhicule : 4 x 4 station wagon,
GENERALITES		Poste de conduite à gauche
		Direction assistée
DIMENSIONS		(Lxlxh) en mm $\geq 4795 \times 1855 \times 1835$
		Empattement (mm) ≥ 2700
		Garde au sol (mm) ≥ 250
Moteur		Type de carburant : diesel
		Puissance fiscale 10 CV
		Nombre de cylindres : 04
		Type de moteur : en ligne
		Cylindrée (cm ³) ≥ 2393
		Puissance maxi (kW) à tr/mn $\geq 110/3400$
		Puissance maxi (ch) à tr/mn $\geq 140/3400$
		Couple maxi Nm/(tr/min) $\geq 380/1600-2800$
CARROSSERIE		Silhouette : SUV
		Nombre de portes : 05 portes
TRANSMISSION		Boîte de vitesse : automatique ou manuelle
		Transmission : 4 x 4 enclenchable manuellement
POIDS / CAPACITES		Nombre de places ≥ 07
		Poids total autorisé en charge (kg) : 2650
		Poids à vide (kg) ≥ 2100
		Capacité réservoir carburant (L) ≥ 80
FREINS		Frein Avant : Disques ventilés
		Frein arrière : Disques ventilés
		Frein parking : manuel
SUSPENSIONS		Suspensions arrière : multi-bras
		Suspensions avant : Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux
PNEUS		Dimensions pneu : 265 / 65 R17
EXTERIEUR		Rétroviseurs extérieurs rabattables : électriques
		Rétroviseurs extérieurs réglables : électriques
		Pare chocs AV/ARR
		Marchepieds latéraux
		Garde boue : avant- arrière
		Becquet : arrière
INTERIEUR ET CONFORT		Sellerie et garnissage : tissu haut gamme
		Siège conducteur réglable : en hauteur et en profondeur
		Assise : rabattable
		Volant : réglable en hauteur et en profondeur
		Direction assistée
		Fermeture centralisée automatique après démarrage
		Compartiment réfrigéré : oui
		Commandes radio au volant
		Fermeture centralisée : oui
		Climatisation : automatique bi-zone



		Ecran tactile : 8 pouces et plus
		Connectique : Bluetooth, USB
		Caméra : arrière
		Appui-têtes : avant et arrière
		Vitres électriques : arrière et avant
	SECURITE	Airbags : conducteur, passager, genoux (conducteur)
		Ceintures de sécurité avant et arrière
		Roue de secours
		Contrôle de trajectoire : VSC
		Extincteur
		Alerte sonore ceinture
		Désembuage : lunette arrière
	OUTILLAGE	Cric avec manche et une clé démonte roue
		Trousse à outils
		Manuel d'entretien et d'utilisation d'origine
		Boîte à pharmacie conforme à la réglementation
		Triangle de pré signalisation

Les prospectus, catalogue et photos doivent faire partie intégrante de l'offre.



SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES DU VEHICULE 4 X 4 STATION WAGON TYPE B

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		Type du véhicule : 4 x 4 station wagon,
GENERALITES		Poste de conduite à gauche
		Direction assistée
DIMENSIONS		(Lxlxh) en mm $\geq 4900 \times 1900 \times 1900$
		Empattement (mm) ≥ 2800
		Garde au sol (mm) ≥ 205
Moteur		Type de carburant : diesel
		Puissance fiscale 11 CV
		Nombre de cylindres : 04
		Type de moteur : en ligne
		Cylindrée (cm ³) ≥ 2380
		Puissance maxi (kW) à tr/mn $\geq 150/ [3000-3400]$
		Puissance maxi (ch) à tr/mn $\geq 200/3000-3400$
		Couple maxi Nm/(tr/min) $\geq 450/1600-2800$
CARROSSERIE		Silhouette : SUV
		Nombre de portes : 05 portes
TRANSMISSION		Boîte de vitesse : automatique ou manuelle
		Transmission : 4 x 4 permanent
		Sélecteur de mode de conduite
POIDS / CAPACITES		Nombre de places ≥ 07
		Poids total autorisé en charge (kg) : 3000
		Poids à vide (kg) ≥ 2300
		Capacité réservoir carburant secondaire ≥ 20 L
		Capacité réservoir carburant (L) ≥ 80
FREINS		Frein Avant : Disques ventilés
		Frein arrière : Disques ventilés
		Frein parking : électrique
SUSPENSIONS		Suspensions arrière : multi-bras
		Suspensions avant : double triangle
PNEUS		Dimensions pneu : 265 / 65 R18
EXTERIEUR		Rétroviseurs extérieurs rabattables : électrique
		Rétroviseurs extérieurs réglables : électrique
		Pare chocs AV/ARR
		Essui glace de lunette arrière
		Marchepieds latéraux
		Crochet d'attelage
		Garde boue : avant- arrière
		Becquet : arrière
INTERIEUR ET CONFORT		Sellerie et garnissage : simik cuir
		Siège conducteur réglable : en hauteur et en profondeur
		Volant : cuir, réglable en hauteur et en profondeur
		Direction assistée électrique



		Sièges ventilés avant
		Rétroviseur intérieur automatique jour/nuit
		Fermeture centralisée automatique après démarrage
		Combinés d'instruments : LCD 7 pouces
		Fermeture centralisée : oui
		Climatisation : automatique bi-zone
		Ecran tactile : 8 pouces et plus
		Prise 12V : 02
		Connectique : Bluetooth, USB
		Push and start system: oui
		Caméra : arrière
		Appui-têtes : avant et arrière
		Vitres électriques : arrière et avant
	SECURITE	Airbags : conducteur, passager, latéraux
		Ceintures de sécurité avant et arrière
		Roue de secours
		Contrôle de trajectoire
		Extincteur
		Alerte sonore ceinture
		Projecteurs antibrouillard
		ABS
	OUTILLAGE	Cric avec manche et une clé démonte roue
		Trousse à outils
		Manuel d'entretien et d'utilisation d'origine
		Boîte à pharmacie conforme à la réglementation
		Triangle de pré signalisation

Les prospectus, catalogue et photos doivent faire partie intégrante de l'offre.



4 – Lettre de Marché

Aux termes de la consultation N° _____/DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/SPM/2026 DU _____ intervenue le _____ jour de _____ 2026 entre le *Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, représenté par le Coordonnateur National ayant son siège à Yaoundé*, (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **l'acquisition et la livraison de quatre (04) véhicules : deux (02) pick-up 4x4 et deux (02) véhicules 4x4 station wagon, pour l'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
 - (d) Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de la République du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)



5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

Le pays de l'Acheteur est : République du Cameroun
L'acheteur est : le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)
Le(s) site(s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :
L'Unité de Gestion du projet sise à l'INS.
La langue sera : le Français
Définitions et attributions Le Maître d'Ouvrage est le Directeur Général de l'Institut National des Statistiques Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) est le Coordonnateur National de HISWACA. Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies au MINMAP et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet. Le Chef de service du marché est le Responsable Administratif et Financier du projet HISWACA qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur du Patrimoine de l'Etat / MINDCAF. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché. Le prestataire est chargé de réaliser les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.
Aux fins de notification, l'adresse de l'Acheteur sera : L'Unité de Gestion du projet HISWACA sise au 2 ^e étage de l'immeuble siège de l'Institut National de la Statistique, rue 3025, quartier du Lac.
Ordres de service Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit : • L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché. • Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché. • Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifié par l'Ingénieur le cas échéant. • Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés. • Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'Entrepreneur d'exécuter les ordres de service reçus.
Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun
Les prix de la prestation livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables.
Durée d'exécution : La présente lettre des marchés a un délai d'exécution de cent vingt (120) jours calendaires
La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont :
Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur : Le règlement des Fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit : Avance de démarrage sollicité par le fournisseur : elle sera d'un montant de trente pour cent (30%) qui sera réglé sur présentation d'une facture correspondante et la présentation du dossier fiscal à jour. Ce montant sera cautionné à 100% (garantie bancaire). A la livraison : soixante-dix (70%) pourcent du prix de la Lettre de Marché toutes taxes comprises sera réglé à la réception des fournitures contre remise des documents précisés ci-après : • La Lettre de Marché enregistrée en cinq (05) exemplaires ; • La facture de paiement représentant 70% du montant de la lettre de marché dès réception des fournitures ; • L'attestation de service fait ; • Le procès-verbal de réception ; • Le dossier fiscal.



La réception provisoire au lieu de destination finale se fera en une étape par une commission de réception composée de la manière suivante :

Président : Le Coordonnateur National de HISWACA ou son représentant ;

Membres :

Le Directeur des Opérations du Projet HISWACA
Le Spécialiste en Passation des Marchés du projet HISWACA
Le Responsable Administratif et Financier du projet HISWACA
Le Comptable du projet HISWACA

Rapporteur :

Le Chef Service du patrimoine MINDCAF/LC

Observateur :

Représentant du MINMAP

Invité :

Le prestataire

Il est à noter qu'en prélude à la convocation de la réception provisoire par le Maître d'Ouvrage Délégué, l'Ingénieur de la Lettre de Marché et le Chef de Service s'assureront de la livraison quantitative et qualitative des articles.

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie par un procès-verbal notifié au Prestataire. Le Maître d'Ouvrage Délégué établit alors la main levée de la garantie d'exécution sous réserve de l'exécution des travaux qui incomberaient encore au Prestataire au titre de la garantie.

La commission de réception définitive est la même que la Commission de réception provisoire.

Délai de garantie

Le délai de garantie est de six (6) mois et commence à partir de la date de réception provisoire. Pendant ce délai, le Prestataire peut être requis par le Maître d'Ouvrage Délégué d'exécuter les prestations correctives rendus nécessaires par des défaillances constatées aux fournitures livrées.

En cas de refus ou d'non-exécution, le Maître d'Ouvrage Délégué est en droit de recourir à l'exécution d'office des correctifs et de prélever sur la garantie d'exécution retenue du Prestataire pour couvrir le remboursement des dépenses engagées.

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie par un procès-verbal notifié au Prestataire. Le Maître d'Ouvrage Délégué établit alors la main levée de la garantie d'exécution sous réserve de l'exécution des travaux qui incomberaient encore au Prestataire au titre de la garantie.

Cautions :

Caution de soumission : Non applicable

Caution d'avance de démarrage : le montant sera cautionné à 100% dans un établissement bancaire

Cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif est fixé à 4 % du montant TTC de la Lettre de Marché. Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date réception provisoire des prestations à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande de l'Entrepreneur.

Cautionnement de garantie :

La retenue de garantie est fixée à cinq pour cent (5%) du montant TTC de la Lettre de Marché. Une retenue de garantie de cinq (5%), garantissant la bonne exécution des travaux, sera appliquée sur chaque acomptes de paiement. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du l'entrepreneur.

Les pénalités de retard sur la remise du rapport s'élèveront à 1/2000ème du montant TTC de la Lettre de Marché entre le 1^{er} et le 30^{ème} jour et de 1/1000^{ème} au-delà du 30^{ème} jour.

Le montant maximum des pénalités de retard sera 10% du montant TTC de la Lettre de Marché.

DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure :

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le Prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage Délégué de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Modifications de la Lettre de Marché :

Les dispositions de la Lettre de Marché peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Différends et litiges :



Tout litige survenant entre les parties devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut d'un arrangement à l'amiable, la partie la plus diligente soumettra le litige à la juridiction camerounaise localement compétente.

Résiliation de la Lettre de Marché :

Le non-respect des clauses du présent contrat par l'une des parties entraîne automatiquement sa résiliation.

La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge

Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.

Edition et diffusion de la Lettre de Marché :

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

Domicile :

Pour l'exécution du présent contrat et notamment pour notification, les parties font élection du domicile aux adresses mentionnées dans le présent contrat.

Entrée en vigueur du Marché :

La Lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par le MOD et les prestations débiteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations et services connexes.



6 – Tableau de Comparaison des Cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
------------	-----------------	------------------

-
-
-
-



**Modèle de Garantie de Bonne Exécution
Garantie Bancaire**

[Papier à lettre du Garant ou Code Identifiant SWIFT]

Bénéficiaire : *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage]*

Date : *[insérer date]*

Garantie de Bonne Exécution no. *[insérer No]*

Garant : *[nom et adresse de la banque d'émission]*

Nous avons été informés que *[nom de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé le Donneur d'ordre) a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour l'exécution de *[description des travaux]* (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Donneur d'ordre, nous *[nom de la banque garante]* prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à *[insérer la somme en chiffres]* *[insérer la somme en lettres]*⁴. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre n'a pas rempli ses obligations au titre du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant qui y figure. La présente garantie sera réduite de moitié à la date de la réception provisoire.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,⁵ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard, à l'adresse figurant ci-dessus.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 758, à l'exception de leur Article 15 (a) dont l'application est expressément écartée.

[signature]

Note : *Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document*

⁴ Le Garant doit insérer le montant du Marché mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître d'Ouvrage.

⁵ Insérer la date représentant vingt-huit jours suivant la date estimée de la réception définitive des travaux telle qu'indiquée dans la Sous-clause 57.1 du CCAG. Le Maître d'Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Maître d'Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Bénéficiaire, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

